

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents 19

pouvoirs : 8

OBJET :

**SYNDICAT
D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE
DU PERCHER
(SAEP) – RAPPORT
SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU
SERVICE (RPQS)
POUR L'ANNÉE
2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2025-35

L'an deux mil vingt-cinq,
le : **Lundi 29 septembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2025.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Mireille NOGUET,
Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUN, Mme Marie-José
MARTIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART, M. Pascal SAMSON,
M. Mickaël MESNIL, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE,
Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, M. Michel CAILLOT et
Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Lionel GONNET qui a donné pouvoir à M. Didier
COUSIN, Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à
M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, M. Abdellah LHESSANI qui a donné pouvoir à
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné
pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Charlene RENARD qui a donné
pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Lucie CLOUARD qui a
donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme Alexandra BRACQUE
qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Stéphane CLOUET
et M. Gérard LATINIER.

Madame Mireille NOGUET a été nommée Secrétaire de Séance.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses
articles D.2224-1 à D.2224-5, la rédaction d'un Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'alimentation en eau
potable.

En conséquence, le rapport du Syndicat d'Alimentation en Eau
Potable du Percher (SAEP) composé de deux parties, la régie et
la délégation de service public, a été présenté et approuvé par le
Comité syndical du Percher le 15 septembre 2025.

Un exemplaire du rapport doit également être transmis aux
communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil
Municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **PREND ACTE de la présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SAEP du Percher pour la Ville de L'AIGLE (Régie et Délégation de Service Public) pour l'année 2024.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE